



22.11.2023

Les concours EPSO

Leurs commanditaires, leurs contractants et leurs victimes. Où en sommes-nous?



La saga de EPSO ne connaîtra donc jamais de fin ...? Les responsables de cet office semblent ne pas pouvoir, ou devoir, tirer les leçons de leurs bévues à répétition...

Dernier épisode : EPSO s'avise maintenant de suspendre les concours qui devaient avoir lieu à la fin de l'année 2023, tandis que la nouvelle session déjà prévue pour le concours en économie (micro/macro économie, économie financière, économie industrielle..), est tout bonnement reportée sine die.

Ces nouvelles péripéties méritent un petit rappel :

En novembre 2022, la Fédération (FFPE) avait été alertée par des candidats sur le déroulé particulièrement chaotique du concours AST/154/22.

La FFPE s'en est ému, et a tiré la sonnette d'alarme bien rapidement, en décembre 2022, et notre organisation syndicale était alors la première à dénoncer <u>les dérèglements et incohérences</u> de ce qui n'avait plus de concours que le nom.

En effet, une multiplication de complications techniques transformait l'épreuve en un parcours d'obstacles, parfois infranchissables, et de chicanes absurdes au point qu'elle devenait un véritable gymkhana. C'est à un consortium de consultants que la DG HR avait externalisé l'organisation, si l'on peut dire, de cette affaire.

Les alarmes de **la Fédération** ont été relayées par le Comité Central du Personnel, qui est allé jusqu'à <u>interpeller la Directrice de EPSO ainsi que la Directrice générale de la DG HR</u> sur la nature et l'ampleur des dysfonctionnements rencontrés. <u>Les réponses n'ont malheureusement pas été à la mesure des attentes</u>, ces autorités se limitant à prendre note, sans retour conséquent, ni véritable résolution des problèmes techniques rencontrés.

En mars 2023 la Fédération s'est à nouveau alarmée <u>de bizarreries dans</u> <u>l'organisation en général des concours</u>: les instructions données aux candidats étaient aussi fastidieuses qu'obscures, avec des détails et précisions à fournir dépassant le raisonnable ou le nécessaire, et parfois franchement attentatoires à la confidentialité de la vie privée.

En avril 2023 la Fédération est revenue à la charge et a <u>donné un écho plus grand encore aux</u> difficultés récurrentes exposées par les candidats.

Nous étions de moins en moins seuls: déjà **l'Ombudsman européen** décidait de mener une enquête sur les dysfonctionnements de EPSO. Puis **la Fédération** a pris le parti de faire remonter l'affaire au niveau intersyndical, car ces problèmes avaient une portée très large, et il était opportun que la DG HR trouve face à elle les formations en ordre de bataille. D'où <u>le message fort</u> qui lui a été adressé.

La Fédération dénonce ces annulations de concours et "retestings" qui n'auraient pas eu lieu d'être si l'Administration avait initialement pris ses responsabilités, sans se défausser sur des consultants dont les techniques pseudo sophistiquées et d'une rationalité douteuse n'ont conduit qu'à la confusion générale et à la dilapidation des deniers publics, sans parler bien sûr du stress et du sentiment d'injustice, voire à l'écœurement des candidats à la fonction publique européenne.

Ainsi, selon certains chiffrages que nous tenons pour sérieux, l'annulation du concours AST 154 n'aurait pas coûté moins de 300 000 euros au budget de l'Union, à l'heure où notre Administration s'est mis en tête de réduire le nombre de bureaux, d'immeubles, d'emplacements de parkings (sauf pour la hiérarchie, bien entendu), de rogner sur les dépenses de chauffage, de compliquer autant que faire se peut les formalités pour les missions etc... Autant d'économies dont le personnel ne verra pas la couleur, même si elle est censée avoir bien entendu une coloration verte...pire encore cette somme d'argent aurait pu être utilisée à des fins plus utiles comme par exemple pour améliorer le reclassement des collègues contractuels, ou permettre une réduction repas aux salaires les plus bas.

A la vérité, on peine à croire que ces dysfonctionnements trouvent une explication rassurante dans le fait qu'il s'agisse, comme le soutient élégamment EPSO, d'un "learning process". Nous serions donc dans une phase d'apprentissage qui justifierait que nombre de candidats fassent les frais des vagissements des nouvelles méthodes. L'argument ne vaut rien et brise le principe essentiel d'égalité des citoyens devant les charges publiques, en même temps qu'il jette une lumière crue sur la compétence technique des contractants que la DG HR / EPSO a retenus.

Ces nouvelles techniques auraient dû être testées préalablement, comme l'ont souligné avec force d'autres organisations comme l'AFFCE (Association des fonctionnaires français) ou encore l'AEFICE (Association des fonctionnaires espagnols). Nous pensions tous que des enseignements avaient été tirés, mais ce ne fut malheureusement pas le cas, même si l'Ombudsman (Mme O'Reilly) avait pris le parti de sermonner la DG HR pour ces motifs.

Et en effet le nouveau concours **AD/403/23** nous est vite apparu comme entaché, à nouveau, de problèmes techniques. En contrepoint, EPSO annonçait qu'elle n'organiserait plus de concours d'ici la fin de l'année 2023. La logique était, cette fois-ci, imparable: plus de concours, plus de risques, plus de candidats lésés....

N'aurait-il pas été plus simple de créer un groupe de travail avec les organisations représentatives du Personnel, qui liste les problèmes rencontrés, les écueils à éviter, et les solutions techniques ou autres à apporter ? Et de revenir alors vers les contractants avec des instructions claires, consensuelles, et rigoureuses ?

Même si le recours à des contractants n'est pas en soi une aberration, il reste que cette solution, trop souvent de facilité, ne devrait être utilisée que si l'Administration ou ses offices sont dans l'incapacité avérée de s'acquitter de cette tâche avec leur propre personnel. Des solutions mixtes pourraient d'ailleurs être envisagées. Le choix des contractants, dont le critère du bas coût reste trop souvent déterminant au détriment du sérieux et de la qualité, doit être très étroitement encadré. L'Administration ne doit pas se défausser sur des tiers de sa responsabilité essentielle dans le choix du Personnel de la Fonction publique européenne.

Cet impératif semble de plus en plus perdu de vue. Voilà maintenant que les consultants se mêlent de proposer des "solutions" de plus en plus "intégrées", avec fourniture des bureaux, organisation des épreuves à distance... Le jour viendra-t-il où ils proposeront les sujets, les correcteurs, et même encore des plans de carrière ? Les candidats n'auront qu'à bien se tenir...déjà leur délai de recours pour former une plainte est réduit à la portion congrue: trois jours au lieu de quelques semaines...

Mais soyons maintenant encore plus concrets et posons, à qui pourra y répondre, quelques questions sur une société de consultance "spécialisée" ayant eu à connaître des épreuves de sélection précédemment évoquées, en l'espèce la société " Prometric":

- par quelle méthode de sélection cette société a-t-elle été retenue par notre hiérarchie
 ? Que prévoyait au juste le contrat ?
- peut-on estimer que cette société a effectué ses prestations en plein accord avec les dispositions du contrat ?
- si la société ne s'est pas acquittée convenablement de ses obligations contractuelles et que des dysfonctionnements dans l'organisation des concours sont susceptibles de lui être lui être imputés, des indemnités compensatoires peuvent-elles lui être réclamées par les Institutions européennes ?

L'apurement des responsabilités ne doit pas se limiter aux tiers. Les hiérarchies d'EPSO et de la DG HR, pour ne parler que d'elle, ne doit pas sortir indemne du désordre dans lequel a été plongée l'organisation (ou la non-organisation) des concours. Toutes les responsabilités doivent être identifiées, et pas uniquement celles du bout de la chaîne. Il n'y a pas d'autorité sans responsabilité. Nos dirigeants doivent s'en souvenir et en tirer dans délai les conclusions.

Une des conclusions serait de faire repasser aux dirigeants de EPSO les mêmes concours que ceux qui ont été organisés par leurs contractants. Nul doute qu'ils obtiendraient de très brillants résultats...ou qu'ils devraient, plus vraisemblablement encore, **prendre le chemin de la sortie...**